



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
PAR VOIE D’AFFERMAGE POUR L’EXPLOITATION
DES MARCHES D’APPROVISIONNEMENT
DE MONS EN BAROEUL

ANALYSE DES OFFRES INITIALES
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DU 10 JANVIER 2025

RAPPEL CONCERNANT LA PROCEDURE :

Ouverture des plis « candidatures » : 1^{er} décembre 2024.

Les 2 candidatures ont été admises par la commission de DSP le 10 janvier 2025.

RAPPEL CONCERNANT LES PIECES DEMANDEES AU TITRE DE L'OFFRE :

Les candidats doivent produire les documents suivants :

- Projet de contrat de Délégation de Service Public complété (signature facultative).

Le candidat doit notamment apporter les compléments d'information suivant :

- Proposition de montant pour la part forfaitaire de la redevance,
 - Indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'analyse de la qualité du service.
- Comptes prévisionnels d'exploitation sur la durée du contrat (2025, 2026, 2027, 2028) avec une décomposition des recettes et des charges, conformément au projet de convention.
 - Note de 50 pages maximum comportant les informations suivantes :
 - a) Fonctionnement du service : organisation, personnels affectés au service (**qualification et expérience à préciser**), moyens matériels affectés au service, méthodologie pour faire respecter le règlement du marché et les exigences en matière d'hygiène et de sécurité. **Le candidat doit transmettre notamment tous les justificatifs permettant d'évaluer l'expérience et les capacités des moyens humains affectés spécifiquement à la prestation (placier, placier remplaçant, suivi administratif, etc.)**. Des CV peuvent être joints en annexe (non comptabilisés dans les 50 pages).
 - b) Programme d'animations : propositions d'un programme d'actions avec, pour chaque action, justification du choix et objectifs recherchés.
 - c) Stratégies de fidélisation et d'attractivité : propositions du candidat pour augmenter le nombre de commerçants, pour attirer des commerçants peu ou pas représentés sur le marché, pour fidéliser les commerçants volants et les usagers, pour augmenter l'attractivité des marchés.
 - d) Stratégies de fidélisation et d'attractivité : méthodologie de réalisation de l'enquête annuelle + propositions pour sensibiliser aux bonnes pratiques liées au développement durable.
 - e) Indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'analyse de la qualité du service.

RAPPEL CONCERNANT LES CRITERES D'EVALUATION

La meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité délégante sera choisie à l'issue d'un classement selon les critères pondérés suivants :

Critère 1 : qualité économique de l'offre sur 30 points appréciée à partir du montant de la redevance et des comptes prévisionnels.

Critère 2 : qualité du service rendu aux usagers sur 70 points apprécié à partir de :

- a) la qualité et la pertinence des propositions relatives au fonctionnement du service (10 points).
- b) la qualité du programme d'animations (10 points).
- c) la qualité et la pertinence de la stratégie de fidélisation et d'attractivité (point c du mémoire 20 points).
- d) la qualité et la pertinence de la stratégie de fidélisation et d'attractivité (point d du mémoire 20 points).
- e) la qualité et la pertinence des propositions d'indicateurs d'analyse de la qualité du service (10 points).

CONTENU DES PLIS – ENVELOPPE « OFFRE »

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres ouvertes : 2

Contenu de l'enveloppe « offre » :

Pli	Candidat			
		Projet de convention complété	Comptes prévisionnels (4 ans)	Note sur 50 pages
1	SOMAREP	X	X	X
2	LES FILS DE MADAME GERAUD	X	X	X

Les plis « offres » sont complets.

ANALYSE DES OFFRES INITIALES

Critère	SOMAREP	LES FILS DE MADAME GERAUD
<p><u>Qualité économique de l'offre</u></p> <p>(rappel : Part forfaitaire minimale : 1 200 € Part variable : 30 % du résultat d'exploitation avant impôts de l'exercice précédent)</p>	<p>Montant de la redevance : Part forfaitaire : 1 200 € Part variable : 30 % du résultat d'exploitation avant impôts de l'exercice précédent</p>	<p>Montant de la redevance : Part forfaitaire : 1 600 € Part variable : 30 % du résultat d'exploitation supérieur à celui fixé dans le compte d'exploitation prévisionnel soit au-delà de 25 023 € HT. Il s'agit d'une proposition de dérogation à la convention</p>
	<p><u>Comptes prévisionnels :</u></p> <p>CA année N (2025 du 01/04 au 31/12) : 13 525 € HT d'avril à décembre 2025, puis 18 034 € HT par année civile (année pleine). Une décomposition des recettes est présentée sur la base de 24 commerçants volants en moyenne par session.</p> <p>Redevance animation : 3 037 € pendant toute la durée de la DSP (pas de modification de la participation de 0,80 € HT par marché pour les commerçants).</p> <p>Le candidat ne prévoit pas d'évolution des recettes pour la durée du contrat.</p> <p>Les charges stagnent sur la durée du contrat</p>	<p><u>Comptes prévisionnels :</u></p> <p>CA année N (du 01/04/2025 au 31/03/2026): 25 023 € HT constantes sur la durée du contrat. Le candidat ne présente pas les comptes par année civile par année « anniversaire » du contrat (avril – mars)</p> <p>Redevance animation stable à 4 368 € pendant toute la durée de la DSP (pas de modification de la participation de 0,80 € HT par marché pour les commerçants).</p> <p>Le candidat prévoit une hausse très substantielle des recettes. Au regard des CA HT transmis dans le DCE (2009-2023), cette augmentation semble peu réaliste et n'est pas justifiée dans l'offre</p> <p>Le candidat ne prévoit pas d'évolution des recettes au cours du contrat. Les charges stagnent sur la durée du contrat</p>

<p><u>Commentaires</u></p>	<p><i>Bilan : montant de redevance conforme au minimum demandé dans la consultation (l'enjeu de cette DSP n'est pas financier pour la Ville). Les comptes prévisionnels sont correctement présentés. Le candidat détaille sommairement le calcul des recettes.</i></p> <p><i>Les recettes prévisionnelles baissent légèrement par rapport aux recettes actuelles et n'évoluent pas sur la durée de la DSP</i></p>	<p><i>Bilan : montant de redevance supérieur au minimum fixé dans la consultation (l'enjeu financier n'est pas essentiel pour ce contrat) - Les comptes prévisionnels sont correctement présentés mais les recettes semblent surestimées et peu réalistes. Le candidat modifie la règle de la part variable en indiquant que celle-ci n'est due qu'en cas de dépassement des résultats évoqués dans les comptes prévisionnels.</i></p> <p><i>Les recettes prévisionnelles n'évoluent pas sur la durée de la DSP.</i></p> <p><i>Le candidat joint une note de commentaire dans laquelle il demande notamment une clause de variation des prix tout en reconnaissant que la révision des tarifs des droits de place relève du CM. Le candidat propose également une augmentation des tarifs des droits de place délibérés en oct 2024 et applicables au 1^{er} avril 2025 (0,75€ HT pour les abonnés (contre 0,60) et 0,95€ HT pour les non abonnés (contre 0,80)</i></p>
<p>Note / 30</p>	<p>23</p>	<p>23</p>

Critère	SOMAREP	LES FILS DE MADAME GERAUD
<p><u>Fonctionnement du service /10</u></p>	<p>Organisation : le rôle de chaque acteur est clairement détaillé</p> <p>Horaires du placier : 7h – 13h30 le jeudi et le dimanche</p> <p><i>Ce sont les horaires du marché (règlement), le placier doit être présent sur une plage horaire plus large et en particulier partir après le dernier commerçant comme prévu par la convention</i></p>	<p>Horaires du placier : 7h30 le jeudi et 7h30 le dimanche, soit une marge d'1h par rapport aux horaires des marchés (7h-13h30). C'est beaucoup mais l'obligation de rester jusqu'au départ du dernier commerçant semble être prise en compte</p> <p>Les horaires de fin de mission seront confirmés par SMS du régisseur présent sur le terrain.</p>
<p>Organisation, personnels</p>	<p><u>Moyens humains :</u></p> <p>Personne référente (gestionnaire) au siège qui rend compte à la Ville</p> <p>Placier nommé et mention d'un suppléant sans le désigner. CV du placier fourni.</p> <p><i>[Mention occultée]</i> signée par les placiers</p>	<p><u>Moyens humains :</u></p> <p>Responsable régional comme interlocuteur privilégié de la ville 2 assistantes d'exploitation</p> <p>Le régisseur : plusieurs possibilités selon les souhaits et besoins de la collectivité. Proposition d'un placier axé « développement » pour faire respecter règlement du marché. Suppléant non évoqué</p> <p><i>Demande du RC : justificatifs permettant d'évaluer l'expérience et les capacités des moyens humains, notamment du placier et du placier remplaçant. Le placier n'est pas clairement identifié à ce stade et son CV n'est pas fourni.</i></p> <p>Le candidat précise que les régisseurs ont une formation de sauveteur secouriste du</p>

		travail, incendie ERP et habilitation électricité
	<p><u>Moyens matériels :</u></p> <p>Perception des droits de place informatisée au siège social, factures éditées à la quatorzaine. Dématérialisation de toutes les factures au 1^{er} semestre 2025.</p> <p>PDA d'encaissement.</p> <p>Engagement à avoir le moins d'encaissement en espèces.</p>	<p><u>Moyens matériels :</u></p> <p>Voiture de service Matériel informatique et de téléphonie Carte de dépôt bancaire pour la remise des fonds</p> <p>Facturation entièrement dématérialisée Espace client dédié aux commerçants + consultation Ville. Paiement sur plateforme REGILOG ou TPE</p> <p>Conformité RGPD</p>
Méthodologie pour faire respecter règlement du marché et exigences en matière d'hygiène et de sécurité	<p>Le placier vérifie le respect des horaires, des règles de stationnement et du règlement du marché en général. Il connaît les règles d'hygiène et de sécurité</p> <p>Organisation de commissions trimestrielles Ville-commerçants-SOMAREP</p> <p>Reporting numérique quotidien du placier : rapports techniques, d'infractions, de propreté</p> <p>Disponibilité de la direction 7j/7</p>	<p>Régisseur attentif au respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire. + alerte des services municipaux et de la PM avant saisine éventuelle de la DDPP.</p> <p><i>Rien sur le respect du règlement</i></p>
<u>Commentaires</u>	<p><i>Bilan : on retrouve les grands principes de respect des règles, etc, mais peu de détails sur la mise en œuvre, les délais, moyens de signalement et d'alerte.</i></p> <p><i>Identification et présentation du placier</i></p>	<p><i>Bilan : pas d'identification ni de présentation du régisseur. C'est un point dur de la réponse du candidat. Ses missions sont évoquées en termes très généraux et uniquement sur le plan hygiène et sécurité alimentaire, mise en service et fermeture des fluides.</i></p>
Note / 10	9	4

Critère	SOMAREP	LES FILS DE MADAME GERAUD
<u>Programme d'animations</u>	<p>3 037 € pendant toute la durée de la DSP Pas de modification de la participation de 0,80 € HT par marché pour les commerçants Pas de frais ni de pourcentage Animations décidées en commission de marché et organisées après validation de la Ville. 2 animations/an, gérées par le placier : <i>[mention occultée]</i> D'autres exemples d'animations proposés Communication autour des différentes opérations projetées</p>	<p>Budget annuel animation 4 368 € Pas de modification de la redevance animation : 0,80 € HT / séance Proposition d'un programme prévisionnel d'animations chiffré : <i>[mention occultée]</i> qui pourra être modifié selon les souhaits et besoins de la collectivité. Des exemples sont transmis</p>
	<p>Pas d'indication sur le nombre de marchés concernés par les animations : jeudi et dimanche ? Pas de justification des animations choisies</p>	<p>Pas de justification du choix et objectifs des animations ni du nombre de marchés concernés (jeudi et/ou dimanche).</p>
<u>Commentaires</u>	<p><i>Bilan : des propositions classiques mais qui ont fait leurs preuves auprès des usagers et des commerçants. Le candidat semble prendre le parti d'un nombre limité d'animations afin de concentrer les moyens sur ces 2 temps forts. Dans les autres exemples d'animations, propositions intéressantes en lien avec le développement durable notamment ; cohérence avec les propositions faites dans le cadre du fonctionnement du service.</i></p>	<p><i>Bilan : le budget annuel alloué aux animations semble surestimé. Les animations proposées sont classiques mais intéressantes. Manque cependant la justification du choix et des objectifs recherchés pour chaque action ainsi que le nombre de marchés concernés.</i></p>
Note / 10	9	9

Critère	SOMAREP	LES FILS DE MADAME GERAUD
<u>Stratégie de fidélisation et d'attractivité :</u> Pour augmenter nombre de commerçants, pour attirer nouvelles activités, pour fidéliser les volants, pour augmenter attractivité	[Mention occultée]	[Mention occultée]
<u>Commentaires</u>	<i>Bilan : principes généraux qui répondent aux objectifs mais les activités à attirer ne sont pas identifiées. Les outils permettant d'atteindre les objectifs généraux sont détaillés.</i>	<i>Bilan : une procédure de recrutement de nouveaux commerçants très poussée mais les activités à attirer ne sont pas identifiées.</i>
Note / 20	18	18

Critère	SOMAREP	LES FILS DE MADAME GERAUD
<u>Stratégie de fidélisation et d'attractivité :</u> Méthodo enquête annuelle, sensibilisation au développement durable	Plusieurs dispositifs d'enquête clientèle : [Mention occultée]	[Mention occultée] : l'enquête annuelle n'est pas mentionnée mais on comprend qu'il existe une intention de récolter l'avis des usagers. <i>La méthodologie n'est pas explicitée, ni la périodicité.</i>
	[Mention occultée]	[Mention occultée]
	[Mention occultée]	[Mention occultée]
<u>Commentaires</u>	<i>Prise en compte des problématiques liées au développement durable : valorisation du marché à travers diverses actions, respect des grands principes pour un marché éco responsable, gestion des invendus. Enquête de satisfaction en combinant 2 approches : [Mention occultée]</i>	<i>Des propositions intéressantes mais qui restent un peu généralistes sur le développement durable. Proposition intéressante de [Mention occultée] serait à expliciter. Intention de récolter l'avis des usagers mais pas de détail. La méthodologie pour l'enquête annuelle n'est pas évoquée</i>
Note / 20	18	15

Critère	SOMAREP	LES FILS DE MADAME GERAUD
<u>Indicateurs qualité du service</u>	Mention de plusieurs outils permettant de faire remonter, entre commerçants et SOMAREP, et entre SOMAREP et la Ville, les dysfonctionnements. L'enquête est également proposée comme indicateur.	<i>[Mention occultée]</i>
<u>Commentaires</u>	<i>Bilan : réponse partielle</i>	<i>Bilan : réponse précise mais il faudrait confirmer que l'analyse des indicateurs est bien à la charge du candidat, et non de la commune.</i>
Note / 10	3	8

N° de plis	Candidat	Qualité économique	Fonctionnement du service	Animations	Stratégie de fidélisation/activité C	Stratégie de fidélisation/activité D	Indicateurs	Total général	Classement
1	SOMAREP	23	9	9	18	18	3	80,00	1
2	LES FILS DE MADAME GERAUD	23	4	9	18	15	8	77,00	2

Avis de la commission de délégation de service public réunie le 10 janvier 2025 : il est proposé au Conseil municipal d'attribuer la Délégation de Service Public au candidat SOMAREP - 4 voix pour, 0 contre, 0 abstention